

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12	L'an deux mille treize Le dix avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Josiane CHARRIERE. <u>Date de la convocation</u> : le quatre avril deux mille treize
<u>Présents</u> : Josiane CHARRIERE, Christine DUBOIS, Chantal BAILLARD, Rodolphe ADAM, Sasha JONES, Maryline DURET, Valérie HORCKMANS, Erwan BELLARD Jean-François BLANDIN , Vincent TISSOT <u>Absents sans procuration</u> : Frédéric MEGARD <u>Excusés avec procuration</u> : Laurent FERAT, William BURNET	

Début de séance : 20 h 55
Secrétaire de séance : Vincent TISSOT

N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	808 546,65 €	42 637,60 €	- €	42 637,60 €	808 546,65
Opér. de l'exercice	528 129,68 €	869 361,72 €	407 382,90 €	1 030 949,32 €	935 512,58 €	1 900 311,04
Totaux :	528 129,68 €	1 677 908,37 €	450 020,50 €	1 030 949,32 €	978 150,18 €	2 708 857,69
Résultat reportés		1 149 778,69 €		580 928,82 €		1 730 707,51
Restes à réaliser		-	- €	-	- €	
Totaux cumulés :	-	1 149 778,69 €	- €	580 928,82 €	- €	1 730 707,51
Résultats définitifs	-	1 149 778,69 €	- €	580 928,82 €		1 730 707,51

1 ABSTENTION 10 POUR

N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	22 817,48 €			-	22 817,48 €
Opérations de	10 125,45 €	9 168,52 €	2 505,82 €		12 631,27 €	9 168,52 €
Totaux :	10 125,45 €	31 986,00 €	2 505,82 €	- €	12 631,27 €	31 986,00 €
Résultat reportés		21 860,55 €			- €	21 860,55 €
Restes à réaliser		-		-	- €	-
Totaux cumulés :	-	21 860,55 €	- €	- €	- €	21 860,55 €
Résultats définitifs	-	21 860,55 €	- €	- €	- €	21 860,55 €

3 ABSTENTIONS - 8 POUR

N° 3 : BUDGET PRINCIPAL 2013 **Affectation des Résultats 2012**

Vu les résultats 2012 de la Commune de CERNEX faisant apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de **1 149 778,69 €**
- un excédent d'Investissement de **580 928,82 €**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'affecter ces excédents de la manière suivante :

- ⇒ au compte 002 « résultat fonctionnement reporté » **1 149 778,69 €**
- ⇒ au compte 001 « excédent d'investissement reporté » **580 928.82 €**

12 POUR

N° 4 : BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2013 **Affectation des Résultats 2012**

Vu les résultats 2012 de la Commune de CERNEX faisant apparaître un excédent de Fonctionnement de **21 860.55 €** et un déficit d'investissement de **2 505.82 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter de la manière suivante :

- ⇒ au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" **19 354.73 €**
- ⇒ au compte 1068 « excédent fonctionnement capitalisé » **2 505.82 €**
(déficit affecté)

12 POUR

N° 5 et 6 : Approbation des COMPTES de GESTION **Du Budget Général et de l'assainissement individuel dressés** **par Madame CHAMEL, Receveur**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'UNANIMITE que les Comptes de Gestion, dressés pour l'exercice 2012, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 7 : Approbation du Budget Général Primitif 2013

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2013 tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 923 713,69 €	1 919 626,74 €
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	1 923 713,69 €	1 919 626,74 €

3 ABSTENTIONS – 9 POUR

N° 8 : Approbation du Budget Assainissement non collectif 2013

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Assainissement 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le **Budget assainissement 2013 tel que suit :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	27 354,73 €	38 505.82 €
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	27 354.73 €	38 505.82 €

12 POUR

N° 9 : VOTE DES QUATRE TAXES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2013, applicable aux quatre taxes directes locales. Elle propose, pour l'année 2013, en intégrant les nouvelles dispositions des taux :

- Taxe d'Habitation :	6.77%
- Taxe Foncière (Bâti) :	4,72%
- Taxe Foncière (Non Bâti) :	24.14%
- Taxe CFE (cotisation foncière des entreprises) :	8.42%
(anc. TP)	

12 POUR

Annule et remplace la délibération n° D13-01
N° 10 - LOCATION APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Suite au Bail du 4 mars 2012 mentionnant la location du logement T3, situé au-dessus de la Mairie, à Monsieur ROMEDER Yahn et Mademoiselle WUJCZAK Isabelle.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'aucune augmentation de loyer n'est intervenue depuis l'année dernière. Il y a donc lieu de procéder à l'augmentation du dit loyer pour l'année 2013 en se basant sur l'indice de référence des loyers transmis par l'INSEE

Année 2012	Année 2013	
Prix de la location Sans charge	Calcul de l'augmentation	Prix de la location Sans charge
730 €	$\frac{730 \text{ €} \times 123.97 \text{ (IRL 4er trim.2012)}}{121,68 \text{ (IRL 4er trim.2011)}}$	743.73 €

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire d'augmenter la provision de charge mensuelle des locataires de l'appartement, situé au-dessus de la Mairie, Monsieur ROMEDER Yahn et Mademoiselle WUJCZAK Isabelle proportionnellement à la hausse annuelle du fuel. Pour cela, Madame le Maire propose de passer la provision mensuelle de 60 € à 70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la hausse de la provision pour charge du loyer de **Monsieur ROMEDER Yahn et Mademoiselle WUJCZAK Isabelle**, à compter du **1^{er} mai 2013** de 60 à 70 €

12 POUR

N°11 : MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Par délibération n°2012-12-73 du 4 décembre 2012, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a procédé à la modification suivante de ses statuts :

- Modification de la rédaction de l'article 6-2 relatif à la compétence obligatoire « Développement Economique »,
 - en remplaçant :
 - *Action de promotion touristique d'intérêt communautaire*
 - par :
 - *Tourisme :*
 - *Accueil et information*
 - *Promotion et communication*
 - *Commercialisation*
 - *Création d'un établissement public industriel et commercial chargé des actions précitées*

Cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et des 13 communes membres et ce dans les conditions de majorité requises pour la création du groupement. A compter de la notification de la délibération prise par l'organe délibérant de l'EPCI, le Conseil Municipal de chaque commune dispose de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'accord est réputé favorable. Il appartient alors au Représentant de l'Etat de prononcer la modification des statuts par arrêté.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, adopte les actions ci-dessus mentionnées

2 CONTRE – 1 ABSTENTION - 9 POUR

N° 12 : MARCHE DES ENTREPRISES POUR LE PROJET « PLACE DU VILLAGE »

Suite à la publication le 21 Novembre 2012 de l'avis d'appel public à la concurrence, figurant sur le portail Marchés-Publics.info, le Dauphiné Libéré et le Messenger, édition de Haute-Savoie, pour la restructuration et l'extension de la mairie et de la salle polyvalente, pour 15 lots énumérés dans l'avis d'appel.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 Février 2013 en présence de l'économiste OPUS Ingénierie afin d'étudier 59 offres et propose de retenir les entreprises ci-dessous, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de la consultation et après négociation. Elle décide de ne pas attribuer les lots : 5 – serrurerie, 8 – faux plafonds, 9 - peinture et 22 – cuisine dans l'immédiat

Madame le Maire fait part au Conseil des conclusions de la commission d'appel d'offre pour :

Lot	Entreprises moins disantes après analyse	N° TELECOPIE	MONTANT NEGOCIE
1 GROS ŒUVRE DEMOLITION	Entreprise SECA	04 50 67 59 23	509 900,00
2 COUVERTURE ZINGUERIE	Entreprise LP CHARPENTE	04 50 27 39 86	52 766,64
3 ETANCHEITE	Entreprise SOPREMA	04 50 52 28 19	101 378,06
4 MENUISERIES EXT ALU OCCULTATIONS	Entreprise ALP VERRE	04 50 57 73 67	70 000,00
6 MENUISERIES INTERIEURES AGENCEMENT	Entreprise BOUVIER	04 50 62 15 82	111 222,42
7 CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS PLATRE	Entreprise SNPI	04 50 69 01 74	49 500,00
10 SOLS SOUPLES	Entreprise CONTIN	04 50 45 41 83	12 600,00
11 CARRELAGE FAIENCE	Entreprise ROSSI	04 50 09 71 48	50 000,00
20 CHAUFFAGE SANITAIRES VMC	Entreprise POISSON	04 50 22 54 24	282 000,00
21 COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	Entreprise GRANDCHAMP	04 50 04 24 33	104 834,21
30 ESPACES VERTS	Entreprise SAEV	04 50 22 55 58	317 375,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les conclusions de la commission d'appel d'offres

12 POUR

Séance terminée à 23 heures